

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 347 portant expulsion d'un étranger.

n° 347

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 septembre 1914

Numéro JO
n° 215 du 30/09/1914

Date du numéro
30 septembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les événements de guerre

Considérant qu'il est constant que le sieur Kaufmann, employé à la Compagnie du Chemin de fer Franco-Éthiopien, a tenu des propos tendant à abaisser le prestige de la France et de ses institutions

Considérant qu'une pareille attitude est de nature, dans les circonstances actuelles, à engendrer le désordre, à détourner les populations indigènes de leurs devoirs de fidélité;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Kaufmann est expulsé du territoire de la Colonie. Art. 2.- Le présent arrêté devra être rendu immédiatement exécutoire. Art. 3.- Le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel.

Fernand DELTEL.